



Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 250414-08)

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt quatre et le quatorze du mois d'avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le huit avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR	ABSENTS EXCUSÉS	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Gérard GOYA, Claire MARJAK, Marc CAMPANDEGUI, Christine CAYZAC Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Florence POEYUSAN, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Pantxo ITHURRIA, , Alexandra BOUR, Christine CALEN, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Sophie VALDAYRON Manu PORTET, Laurent BRIAULT, Pierre DAGOIS, Eric IRASTORZA, Sophie DUFJET, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à Amaia ETCHELECOU	Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS,	Amaia ETCHELECOU

OBJET :

BUDGET ANNEXE HORIZON TROIS COURONNES – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Dans le cadre de l'exécution du Budget Communal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir l'autoriser à affecter le résultat d'exploitation 2024 du budget principal de 0 € .

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation de l'exercice : excédent de la commune	0
Affectation obligatoire :	
- résultat de la section investissement pour la commune	49 965,74
- Restes à réaliser de la commune (dépendances) :	-
- Restes à réaliser de la commune (recettes) :	-
- Affectation en réserve (1068)	0
- Affectation à l'excédent reporté (article 002)	0

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 05.04.2025
et publication ou notification du 05.05.2025

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI